



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Rapport de jury du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA)

## session 2021

**Rapport établi par**  
**Mme Isabelle MAGNIN, présidente du jury,**  
**M. Jean-Luc PERNETTE, vice-président,**  
**avec le soutien logistique**  
**de la division des examens et concours (bureau DEC3),**  
**du rectorat de DIJON organisateur des épreuves**

# Sommaire

A. Quelques données chiffrées.....	3
B. Épreuve d'admissibilité .....	4
1. Ce qui est évalué .....	4
1.1. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats .....	5
1.1.1. Le rapport d'activité .....	5
1.1.2. L'entretien .....	5
C. Épreuves d'admission .....	5
1. L'épreuve de pratique professionnelle .....	5
1.1. L'épreuve d'analyse de pratique .....	6
1.2. Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique .....	6
1.3. Animation d'une action de formation .....	6
1.4. Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation .....	7
1.5. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats .....	7
1.5.1. Les épreuves de pratique professionnelle .....	7
2. Le mémoire professionnel .....	7
2.1. Ce qui est évalué .....	8
2.2. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats .....	8
2.2.1. Le mémoire .....	8
2.2.2. La soutenance .....	9
2.2.3. L'entretien .....	9
3. Conseils aux candidats.....	9
D. Bibliographie .....	10

## A. Quelques données chiffrées

	Admissibilité			Admission		
	Inscrits	Présents	Reçus	Inscrits	Présents	Reçus
<b>2016</b>	34	27	<b>23</b>	32	27	<b>23</b>
<b>2017</b>	41	26	<b>24</b>	41	39	<b>32</b>
<b>2018</b>	45	41	<b>32</b>	27	23	<b>13</b>
<b>2019</b>	32	32	<b>23</b>	32	25	<b>16</b>
<b>2020</b>	47	33	<b>22</b>	16	16	<b>10</b>
<b>2021</b>	36	25	<b>17</b>	20	16	<b>8</b>

### Les résultats pour l'admissibilité

**68 % de réussite, soit 17 candidats admissibles**

Pour information : 39 candidats se sont préinscrits, 36 candidats ont validé leur inscription et 25 candidats se sont présentés à l'épreuve.

	Répartition H/F			Répartition par établissement			
	Hommes	Femmes	Total	Collège	Lycée	Autres	Total
Nbre inscrits	17	19	36	19	15	2	36
Présents	13	12	25	11	12	2	25
Admissibles	7	10	17	8	8	1	17
Refusés	6	2	8	3	4	1	8

Admissibilité	Présents	Reçus
Côte-d'Or	13	<b>8</b>
Nièvre	1	<b>1</b>
Saône-et-Loire	9	<b>7</b>
Yonne	2	<b>1</b>

### Les résultats pour l'admission

**50 % de réussite, soit 8 candidats admis**

Pour information : 22 candidats se sont préinscrits, 20 candidats ont validé leur inscription, 16 candidats ont satisfait à l'épreuve de pratique professionnelle et 15 candidats ont présenté leur mémoire professionnel.

	Répartition H/F			Répartition par établissement			
	Hommes	Femmes	Total	Collège	Lycée	Autres	Total
Nbre inscrits	7	13	20	12	6	2	20
Présents	5	11	16	10	5	1	16
Admis	1	7	8	5	3	0	8
Refusés	4	4	8	5	2	1	8

Admission	Présents	Reçus
Côte-d'Or	8	5
Nièvre	2	1
Saône-et-Loire	5	2
Yonne	1	0

## B. Épreuve d'admissibilité

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury.

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et les deux derniers rapports d'évaluation (administrative **et** pédagogique) ou les grilles d'évaluation de rendez-vous de carrière.

L'entretien consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes maximum avec le jury.

Après les entretiens, le jury fixe la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves d'admission par ordre alphabétique et transmet, à la demande des candidats, la grille d'évaluation renseignée.

Le candidat admissible entre dans un cursus de certification accompagné dans le cadre du plan académique de formation en lien avec l'INSPE. Il se voit confier, **chaque fois que cela est possible, et obligatoirement s'il ne l'a jamais été**, le tutorat d'un stagiaire, d'un étudiant inscrit en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, ou des actions ponctuelles de tutorat.

Il se forme progressivement en participant au travail collaboratif entre tuteurs et en accédant aux ressources et aux formations spécifiques proposées en académie, et le cas échéant par l'INSPE.

**Le jour de convocation à l'épreuve d'admissibilité ne peut être déplacé. Il est de la responsabilité du candidat d'organiser ses activités professionnelles au regard du calendrier des épreuves, diffusé dès l'ouverture des inscriptions au CAFFA sur le site académique, en tout début d'année scolaire.**

### 1. Ce qui est évalué

Le jury relève dans le rapport d'activité réalisé par le candidat :

- l'analyse du parcours professionnel ;
- la qualité formelle de la rédaction et du respect des consignes demandées ;
- le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Le jury évalue le candidat lors de l'entretien sur :

- la qualité de la communication ;
- l'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;
- la capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur académique.

## 1.1. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats

### 1.1.1. Le rapport d'activité

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- ⇒ le rapport n'est pas conforme au cahier des charges ;
- ⇒ il se réduit fréquemment à une description linéaire des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action de formateur académique en devenir ;
- ⇒ il se réduit à une description cursive de carrière sans qu'aucune ligne de force ne soit mise en relief.

### 1.1.2. L'entretien

Le profil du candidat qui s'est mis en difficulté :

- ⇒ le candidat se positionne encore trop comme « enseignant expert de sa discipline ou de sa spécialité » ou dans un domaine donné.  
Il est en difficulté pour se projeter dans les missions de formateur académique ;
- ⇒ il ne remet pas en cause ses certitudes basées sur des représentations pas toujours justes ;
- ⇒ l'utilisation des présentations numériques n'apporte pas toujours une plus-value à l'exposé.

Le jury n'attend pas des candidats de maîtriser toutes les compétences du référentiel de formateur académique mais de faire preuve de sa capacité à adopter la posture du formateur académique à même de questionner ses pratiques professionnelles et d'adapter ses gestes professionnels à des situations nouvelles.

Le jury rappelle qu'aucun document autre que le rapport d'activité et le support numérique prévu pour la présentation n'est autorisé.

Le jury a remarqué que les candidats qui bénéficient d'une expérience (parfois longue) de tutorat ou d'animation de module de formation ont pour la grande partie d'entre eux, validé toutes les compétences évaluées à l'épreuve d'admissibilité.

Le calendrier de la session 2019 remanié par rapport aux sessions précédentes offre aux candidats reçus un temps supplémentaire important pour anticiper les épreuves d'admission (choix de l'épreuve pratique, sujet du mémoire, lectures ...). Les candidats ont plébiscité la date de l'épreuve d'admissibilité, ils ont apprécié que l'entretien avec le jury se déroule à une période de l'année éloignée des échéances des établissements.

## C. Épreuves d'admission

L'admission repose sur deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle et la rédaction d'un mémoire professionnel soutenu devant un jury.

**Les jours de la convocation aux épreuves d'admission ne peuvent être déplacés. Il est de la responsabilité du candidat d'organiser ses activités professionnelles au regard du calendrier des épreuves, diffusé dès l'ouverture des inscriptions au CAFFA sur le site académique, en tout début d'année scolaire.**

### *1. L'épreuve de pratique professionnelle*

Les candidats choisissent au moment de l'inscription, l'une des deux épreuves : soit une analyse de pratique, soit l'animation d'une action de formation.

L'épreuve consiste soit en une analyse de séance dans le cadre du tutorat soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative (disciplinaire, interdisciplinaire,

intercycle, inter-degré) à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'éducation ou de formation. Dans les deux cas l'épreuve se déroule en présence des deux examinateurs qualifiés adjoints au jury. Les candidats qui ont choisi l'animation d'une action de formation portant sur une thématique spécifique peuvent être évalués par un binôme d'experts compétents pour la thématique choisie plutôt que d'experts disciplinaires (exemple : numérique, harcèlement, école inclusive ...). La durée est de 60 à 90 minutes plus 30 minutes d'entretien.

Les candidats doivent transmettre à la division des examens et concours (DEC3) leur choix de l'épreuve de pratique professionnelle (soit analyse soit action de formation) à la date fixée par l'académie. Les candidats ayant choisi l'animation d'une action de formation doivent parallèlement préciser le sujet de formation, le public visé ainsi que le lieu de formation.

### 1.1. L'épreuve d'analyse de pratique

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre du tutorat et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

**1re phase** : observation d'une séance de pratique professionnelle

À l'issue de l'observation, **le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son entretien de formation.**

Cette première phase de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à : mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès du stagiaire, de l'étudiant, du professeur débutant ou du CPE débutant ; ordonner et hiérarchiser ses remarques ; formuler des conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension ; proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

**2e phase** : entretien avec les deux examinateurs qualifiés

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à présenter une analyse **distanciée** de son entretien avec le stagiaire, l'étudiant le professeur ou le CPE débutant, à **justifier les choix opérés**, à **entendre et intégrer** les remarques des examinateurs.

### 1.2. Ce qui est évalué lors de l'analyse de pratique

Pendant l'entretien du candidat avec le stagiaire, le jury évalue les points suivants :

- Qualité de l'analyse de la séance ;
- Dialogue constructif ;
- Remarques hiérarchisées ;
- Conseils pertinents et opérationnels ;
- Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé.

Au cours de l'entretien du candidat avec le jury, les critères observés sont :

- Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire ;
- Justification des choix opérés ;
- Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire.

### 1.3. Animation d'une action de formation

L'épreuve comprend : l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, sur un sujet convenu au préalable entre le candidat et l'inspecteur compétent membre du jury, en concertation avec le chef d'établissement.

**1ère phase** : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative - disciplinaire, interdisciplinaire, inter-cycles, inter-degrés -à l'échelle d'un établissement, d'un district ou d'un bassin d'éducation et de formation.

**2e phase** : entretien avec les examinateurs

L'entretien avec les examinateurs vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire, à : inscrire celle-ci dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice ; proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles ; mettre en

œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace ; animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée ; proposer des prolongements possibles.

#### **1.4. Ce qui est évalué lors de l'animation d'une action de formation**

Pendant l'animation d'une action de formation, le jury évalue les capacités suivantes :

- › Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés ;
- › Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice ;
- › Capacité à accompagner un collectif professionnel ;
- › Qualité de l'animation et des interactions ;
- › Utilité des supports et des outils mobilisés.

Au cours de l'entretien avec le jury, les critères observés sont :

- › Analyse distanciée de l'action de formation ;
- › Justification des choix opérés ;
- › Inscription de l'action de formation dans la durée ;
- › Écoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel.

#### **1.5. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats**

##### **1.5.1. Les épreuves de pratique professionnelle**

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- › Le dialogue avec le stagiaire formé manque de personnalisation par la simple utilisation d'un protocole d'entretien préalablement travaillé ;
- › Concernant la qualité conceptuelle de la formation ou de la visite conseil, les contenus et observations doivent être davantage adaptés aux observations et aux outils prévus par le candidat ;
- › Les formations mériteraient d'être complétées par un éclairage issu de connaissances institutionnelles et disciplinaires approfondies ;
- › Le candidat doit être en mesure de proposer des conseils ou des pistes de remédiations et de transformations claires et réalistes à destination du stagiaire formé ;
- › Le candidat est le seul animateur de l'action ; il convient d'éviter une intervention extérieure ou une co-animation ;
- › Le candidat qui planifie le déroulement de son épreuve professionnelle sur deux demi-journées (non-respect du format de l'épreuve) ;
- › Le candidat qui met en œuvre une procédure d'accompagnement ou de tutorat ou des contenus de formation déjà rôdés et qui lors de l'entretien rencontre des difficultés à les questionner.

## **2. Le mémoire professionnel**

Cette épreuve mobilise le jury auquel sont adjoints les deux examinateurs qualifiés, tant pour la lecture du mémoire que pour la soutenance.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel.

### **Il vise à évaluer sa capacité à :**

- › établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- › formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles ;
- › mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- › proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;

- › faire état par écrit de la réflexion conduite.

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

## 2.1. Ce qui est évalué

Le jury relève dans le mémoire réalisé par le candidat :

- › la qualité du questionnement et des hypothèses envisagées ;
- › la qualité formelle du mémoire ;
- › la présence d'une méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques ;
- › l'intérêt du dispositif expérimenté ;
- › la qualité du traitement, de l'analyse et de l'interprétation des données recueillies.

Le jury évalue le candidat lors de la soutenance sur :

- › la qualité de la communication ;
- › l'analyse distanciée du travail réalisé (points forts, points faibles) ;
- › la capacité d'écoute, le sens du dialogue et de la controverse professionnelle ;
- › la mise en perspective, la projection dans le métier de formateur.

## 2.2. Illustrations permettant de caractériser la prestation des candidats

### 2.2.1. Le mémoire

Le profil du candidat qui s'est mis en difficulté :

#### **Sur le fond :**

- › les contenus développés ne sont pas approfondis : extraits, citations, références sans analyse et/ou contextualisation dans le métier de formateur académique ;
- › la problématique et/ou les hypothèses de travail sont absents ou peu évoqués ;
- › les dispositifs illustrés manquent de pertinence et restent éloignés du sujet étudié ;
- › les références théoriques sont « plaquées » ou obsolètes et sans relation avec l'action de formation ;
- › l'analyse et les pistes de remédiation sont superficielles voire absentes ;
- › les problématiques s'appuient souvent sur une pratique mais il n'y a pas toujours une réelle prise en charge rigoureuse, avec des hypothèses émises, étayées, traitées et vérifiées (voir le cahier des charges du mémoire sur l'espace académique) ;
- › le dossier du mémoire qui ne respecte pas le cahier des charges n'est pas recevable : certains sujets choisis simplement par goût, pour le plaisir ou l'exploitation de compétences spécifiques, voire exclusivement techniques, n'ont pas permis aux candidats une réelle projection dans les compétences attendues de formateur ;
- › il se réduit fréquemment à une description des expériences vécues plutôt qu'une mise en perspective d'une action significative de formateur ;
- › le candidat qui étaye ses analyses sur ses pratiques de professeur ou d'éducateur, analyses basées sur une analogie des publics scolaires, étudiants et stagiaires.

#### **Sur la forme :**

- › de même que pour la soutenance où, par équité entre les candidats, le temps de soutenance est scrupuleusement respecté, le format des 30 pages de l'écrit doit l'être aussi. Son dépassement ne démontre aucunement un travail plus important que prévu et amène le jury à ne pas prendre en compte les pages supplémentaires ;
- › les remerciements formulés dans les mémoires doivent rester dans le domaine professionnel ;
- › pour faciliter la manipulation du document écrit et la prise de notes, il sera nécessaire d'éviter une reliure de type réglette rigide au profit d'une réglette annelée qui permet l'ouverture complète du document. De même, l'impression en recto verso n'est pas souhaitée ;
- › compte tenu du nombre de mémoires lus par les jurys, la présence d'un résumé en 4° de couverture est nécessaire et obligatoire pour un retour rapide sur le sujet au moment de la soutenance ;
- › les sommaires comportant une trop grande hiérarchie de chapitres, sous chapitres, sous-sous-chapitres (A, 1, 1.1., 1.1.1, ...) nuisent finalement à l'organisation du mémoire ;

- › l'absence d'une relecture sérieuse ne permet pas la correction de fautes d'orthographe ou de grammaire, laissant penser au jury que le candidat néglige l'usage de la langue ;
- › la description de situations collectives où la place du candidat n'est pas identifiable ne permet pas au jury d'évaluer ses compétences.

Pour la session 2021, le jury remercie les candidats pour la conformité de leur mémoire au cahier des charges (police de caractère, nombre de pages, reliure, ...).

### 2.2.2. La soutenance

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- › le non-respect des 15 minutes de présentation ;
- › la présentation numérique lue par le candidat qui n'apporte aucune plus-value et qui reprend le plan du mémoire ;
- › un exposé qui présente une synthèse du mémoire, sans analyse de la pratique du candidat ;
- › un discours général, parfois non maîtrisé par le candidat, empreint de propos confus et spécifiques ;
- › l'utilisation des présentations numériques n'apporte pas toujours une plus-value à l'exposé, voire, elle conduit à une simple lecture du contenu des écrans ;
- › l'absence d'une présentation claire de la problématique étudiée et de l'hypothèse ou des hypothèses envisagées ;
- › l'énumération de références théoriques en grand nombre sans exploitation réelle
- › le manque d'ouverture et de prise de recul sur les situations étudiées.

Deux axes de questionnement pourront être traités lors de la soutenance. Un questionnement sur le mémoire à proprement parler, suivi d'un questionnement élargi sur la projection dans le métier de formateur.

Le jury rappelle qu'aucun document autre que le mémoire et le support numérique prévu pour la présentation n'est autorisé.

### 2.2.3. L'entretien

Le profil du candidat qui s'est mis en difficultés :

- › des difficultés à se décentrer de l'objet d'étude, à transférer les outils pour d'autres actions de formations ;
- › des confusions pour certains candidats à distinguer les compétences de l'enseignant et celles du formateur ;
- › des difficultés à répondre aux questions du jury avec des discours convenus en décalage à la question posée ;
- › des réponses non argumentées, éloignées de la problématique évoquée ;
- › le référentiel de compétences du formateur est ignoré, voire insuffisamment maîtrisé ;
- › le candidat qui refuse la controverse ce qui ne permet au jury de valider certaines compétences attendues du formateur académique ;
- › les réponses fermées qui ne permet pas au jury d'installer un dialogue professionnel avec le candidat ou le candidat qui élude les questions.

## **3. Conseils aux candidats**

Voici quelques conseils utiles aux futurs candidats :

- › construire une présentation qui explicite les pratiques en lien avec des connaissances théoriques sur la didactique professionnelle du formateur ;
- › se positionner comme formateur académique en se distanciant de sa pratique professionnelle d'enseignant ;
- › construire un exposé structuré, sans qu'il soit une redite du mémoire, avec une réelle mise en perspective dans la fonction de formateur ;
- › être à l'écoute du jury lors de l'entretien et répondre de manière précise aux questions posées ;
- › concevoir le mémoire non comme un rapport d'activités décliné selon le parcours de l'enseignant, voire du formateur en devenir, mais comme une démarche construite alliant les outils de la recherche et l'expérience professionnelle du candidat ;

- placer les actions de formation en dehors des jours de présence des professeurs stagiaires à l'INSPE.
- Pour rappel les textes et éléments de cadrage du CAFFA peuvent être consultés ici : <https://eduscol.education.fr/423/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-de-formateur>

## D. Bibliographie

### OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Altet M., Desjardins J., Etienne R., Paquay L., Perrenoud P. (2013)** - Former des enseignants réflexifs. Obstacles et résistances. Bruxelles, De Boeck.
- Altet M., Paquay L., Perrenoud P. (2002)** - Formateurs d'enseignants. Quelle professionnalisation ? Bruxelles, éditions De Boeck Université.
- Bourgeois É., Chapelle G. (2006)** - Apprendre et faire apprendre, Paris, PUF, collection Apprendre. (Les travaux de recherche en psychologie cognitive 1. Les mécanismes cognitifs pour apprendre. 2. Le contexte social pour apprendre. 3. Motiver et se motiver pour apprendre).
- Chapelle G., Meuret D. (2006)** - Améliorer l'école, Paris, PUF, collection Apprendre. (Le point sur les recherches en sociologie de l'éducation et les politiques d'éducation en France. 1. Enjeux et défis. 2. Logiques d'action, logique d'acteurs. 3. Des politiques possibles.)
- Dupriez V., Chapelle G. (2007)** - Enseigner, Paris, PUF, collection Apprendre (1. Enseigner : un enjeu social et culturel ; 2, enseigner et faire apprendre ; 3, transformer les pratiques pédagogiques).
- Fournier M., Troger V. (2005)** - Les mutations de l'école. Le regard des sociologues. Auxerre, Éditions Sciences Humaines, Collection « les dossiers de l'éducation ». (1. Les évolutions du système éducatif. 2. La montée en puissance des acteurs. 3. Transmettre des savoirs et des valeurs. 4. Enjeux et débats).
- Galand B., Bourgeois E. (2006)** - (Se) Motiver à apprendre, Paris, PUF, collection Apprendre (1. La dynamique individuelle, 2. Le contexte d'apprentissage).
- Loizon D. (2010)**, Le conseil en formation. Regards pluriels. Dijon : CRDP Bourgogne. Marsollier C. (2015) - [L'Éthique relationnelle, une boussole pour l'enseignant](#), sous la direction de C. Marsollier, Éditions Canopé,
- Marsollier C. (2017)** - ["Les conditions du bien-être au travail"](#), in *Économie et management*, n°162, janvier 2017, p.38-43. Article en accès libre.
- Marsollier C., (2012)** - Investirla relation pédagogique : repères pour l'éthique de l'enseignement. Chroniques sociales
- Pepel P. (2003)** - Accueillir, accompagner, former des enseignants. Guide de réflexion et d'action. Lyon, Chronique Sociale
- Ria L. (2015)** - Former les enseignants du XXI siècle. 1. Établissement formateur et vidéoformation. Bruxelles : De Boeck.
- Ria L. (2016)** - Former les enseignants du XXI siècle. 2. Professionnalité des enseignants et de leurs formateurs. Bruxelles : De Boeck.

### REVUES

- Revue française de pédagogie (2015). La formation des adultes, lieu de recompositions ? E.N.S. Editions, Lyon.
- Les cahiers pédagogiques (2011). Animer des formations : outils et dispositifs, Hors-série n°23.

### RAPPORTS

- IGEN (2016). Pilotage académique de l'éducation prioritaire. Rapport n°2016-058.
- IGEN (2013). Actualisation du bilan de la formation continue des enseignants. Rapport n°2013-009.
- FILATRE D, Recteur de l'académie de Versailles (2016). Vers un nouveau modèle de formation tout au long de la vie. Rapport sur la formation continue.

## AUTORITÉ, SANCTION, DÉONTOLOGIE

**Merle P. (2005)** - L'élève humilié, l'école, un espace de non-droit ? Paris PUF (Partie 1 : l'humiliation des élèves, Partie 2 : le droit des élèves dans le quotidien de l'institution scolaire, Partie 3 : les nouveaux règlements intérieurs : le changement impossible ?).

**Prairat É. (2005)** - De la déontologie enseignante. Oser le changement ? Paris, PUF. (1. Éclaircissements : éthique, morale, et déontologie. 2. Orientations : une éthique de la responsabilité. L'exigence déontologique).

## MÉTIER DE FORMATEUR D'ENSEIGNANTS

**Gohier C., Alin C. (2000)** - Enseignant-Formateur : la construction de l'identité professionnelle, Paris, L'Harmattan, Collection Recherche et Formation (Plan : 1. Recherches et perspectives théoriques. 2. Recherches et approches méthodologiques. 3. Recherches et problématiques de formation).

## ACCOMPAGNEMENT des formés

**Ferrer M.-F., Koberich C. (2003)** - L'accompagnement entre écoute et analyse, in Accompagner les démarches innovantes, SCEREN, CNDP, 63-70.

**Paul M. (2004)** - L'accompagnement : une posture professionnelle spécifique, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation.

**Cifali M., André A. (2007)** - Écrire l'expérience. Vers la reconnaissance des pratiques professionnelles, Paris, PUF.

**Guillemette F., L'Hostie M. (2011)** - Favoriser la progression des stagiaires en enseignement. Québec : Presses de l'Université du Québec.

**VERMERSCH, P. (2010)** - L'entretien d'explicitation, ESF, Paris.

## MÉMOIRE PROFESSIONNEL

**Crinon J., Guigue M. (2006)** - Écriture et professionnalisation, Revue Française de Pédagogie, n°156, 117-169.

**Crinon J. (2003)** - Le mémoire professionnel des enseignants, observatoire des pratiques et levier pour la formation. Paris : L'Harmattan.